

10 septembre 2012

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 10 septembre 2012 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012 est proposée par Julie Simard.

Il est proposé par Claire Pouliot et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$109,480.96. (chèques numéro 16 589 à 16 659).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RUE LEHOUX

À l'assemblée de conseil du 13 août dernier, une demande de dérogation mineure faite par Normand Grondin pour Développement Domiciliaire Saint-Frédéric pour le prolongement du cul-de-sac de la rue Lehoux a été acceptée. Après vérifications, il s'avère que l'avis public annonçant cette dérogation n'a pas été affiché comme l'exige la loi. De par ce fait, l'acceptation de la dérogation n'a pas eu effet et la procédure a dû être recommencée.

L'avis public ayant maintenant été affiché au moins 15 jours avant la tenue de cette assemblée comme l'exige la loi, le conseil peut maintenant statuer sur cette demande de dérogation. La demande consiste à prolonger le cul-de-sac de la rue Lehoux d'une longueur de 100 mètres, ce qui amènerait le cul-de-sac à 350 mètres au lieu de 250 mètres, longueur maximum qui est permise selon la réglementation.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette dérogation, il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil accepte cette demande de dérogation mais conditionnel à ce que les trous d'hommes situés dans le cul-de-sac actuel soient déplacés au frais de Développement Domiciliaire Saint-Frédéric et qu'aucune autre dérogation ne soit accordée pour le prolongement de cette rue.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #280-12 SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le Club Quad Amiante sollicite l'autorisation de la Municipalité de Saint-Frédéric pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Michel Fortin lors de la séance de ce conseil, tenue le 13 août 2012;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et résolu à la majorité des membres que la Municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement numéro 280-12 qui porte le titre suivant « Circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux ».

(Voir au livre des règlements).

INDICATEUR DE GESTION 2011

Sécurité incendie

Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation (a)	0,05 \$
Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation (b)	0,06 \$

Voirie municipale

Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	4 559 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	5 777 \$

Enlèvement de la neige

Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	2 549 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	2 732 \$

Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution

Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	66,6667
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	4 347 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	6 713 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	0,04 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	0,07 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	0,36 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	0,55 \$

Traitement des eaux usées et réseaux d'égout

Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	0,94 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	2,36 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	3 637 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	5 644 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	0,18 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	0,28 \$

Déchets domestiques et assimilés

Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	163,42 \$
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	165,45 \$

Collecte sélective de matières recyclables

Rendement moyen annuel de la collecte sélective	0,09 t
Taux annuel de diversion	25,77 %

Aménagement, urbanisme et zonage

Croissance des valeurs résidentielles imposables	3,25 %
--	--------

Ressources humaines

Pourcentage du coût de la transformation par rapport à la rémunération totale	0,86 %
Effort de formation par employé	8,40 h
Taux de départs potentiels à la retraite	0 %

- (a) Dépenses de fonctionnement
- (b) Dépenses de fonctionnement plus l'amortissement

APPUI À PALMER POUR DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu que la compagnie Palmers Import-Export a acquis ses bâtiments de la Régie Intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante, dont la Municipalité Saint-Frédéric fait partie ;

Attendu que le but de cette vente était l'implantation de projets industriels susceptibles de créer des emplois dans notre région ;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric donne son appui à la compagnie Palmers Import-Export dans le cadre de leur demande de subvention adressée au Ministère des Affaires municipales qui consiste à la rénovation des bâtiments.

COLLOQUE DE ZONE

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin soit autorisée à participer au colloque de zone qui se tiendra à Lévis les 19 et 20 septembre prochain au coût de 90\$ plus les frais d'hébergement et de repas.

AGRANDISSEMENT GARAGE

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a envoyée des invitations pour les services d'un architecte dans le cadre du projet d'agrandissement du garage municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a reçu cinq (5) offres de services, soit :

Jean Turmel Architecte	3 285\$ plus taxes
Alain Veilleux Architecte	4 800\$ plus taxes
Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques	6 000\$ plus taxes
Architecte Richard Moreau	7 500\$ plus taxes
André Gagné Architecte	12 500\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que l'offre de services de Jean Turmel Architecte soit retenue.

FRAIS INFOGRAPHIE POUR ENSEIGNE

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que la proposition de la compagnie « Enseigne Aux Quatres Vents » au coût de 850\$ plus taxes pour la conception graphique de l'enseigne pour le panneau indicateur lumineux soit acceptée.

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric procède à l'achat d'un cadran numérique modèle AF-3500-48x96-20-A-2V de la compagnie « Daktronics » au coût de 18 567.52\$ plus taxes.

ACHAT DE TABLES ET CHAISES

Comme il avait été décidé précédemment, des tables et des chaises seront achetés avec la subvention reçue du programme « Nouveaux Horizons » au montant de 16 600\$, Il est donc proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin soit autorisé à faire l'achat de 20 tables et 200 chaises banquet pour un montant total approximatif de 16,000\$.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Asphaltage : Après avoir vérifié plus attentivement l'état du rang St-Louis, le conseil en est venu à la conclusion qu'il faudrait pulvériser le rang au complet. Afin d'être légal, une invitation a été envoyée à deux entreprises pour les travaux de pulvérisation supplémentaires du rang St-Louis, soit sur une longueur de 1 100 mètres. Ces offres doivent parvenir au plus tard le 17 septembre.

Yves Grondin demande à ce que le ponceau qui traverse la Route 276 entre sa propriété et celle de Jean-Paul Labbé soit débouché. La demande sera transmise au MTQ.

L'inspecteur fait part qu'il serait nécessaire de passer la niveleuse dans tous les rangs étant donné leur état. Le conseil donne son accord.

b) Loisirs et embellissement

Une pièce de théâtre est organisée par le comité du festival. Celle-ci aura lieu les 30 novembre, 1er et 2 décembre au centre communautaire. Les fonds amassés iront pour le projet de terrain de balle.

c) Eau potable

Un avis d'ébullition a été envoyé car la municipalité est présentement alimentée par la Municipalité de Tring-Jonction.

Les propriétaires d'une maison de la rue Gagnon se plaignent de la présence continue de rouille dans leur eau. En fait, cette maison se trouve à être la dernière sur le réseau d'aqueduc. L'inspecteur fera certaines vérifications à savoir s'il pourrait brancher cette maison à un autre endroit afin de régler la situation.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Sécurité incendie

Rien à mentionner.

f) Culture

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Frédéric devienne partenaire bronze au coût de \$100 à la Soirée des sommets du CLD Robert-Cliche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident de la rue Lehoux mentionne que le déneigement de cette rue laissait beaucoup à désirer l'hiver dernier. Le conseil mentionne qu'un effort sera fait afin que le tout soit amélioré.

Une résidente de la rue Gagnon demande au conseil la possibilité d'identifier davantage cette rue étant donné que celle-ci se trouve pratiquement à Tring-Jonction et que les gens ont de la difficulté à les trouver. Le tout sera étudié.

VARIA

Rien à mentionner.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Claire Pouliot à 21h50.